

AUDIXIA, SELARL

**91, rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
*R.C.S. 481 639 862***

**Comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2022**

BILAN

(en euros)

ACTIF			30/06/2022	30/06/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	13 235	(13 235)	-	-
Immobilisations corporelles	228 296	(154 399)	73 897	93 988
Immobilisations financières	28 633	-	28 633	28 100
ACTIF IMMOBILISE	270 164	(167 634)	102 530	122 088
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000	-	1 000	8 144
Créances clients et comptes rattachés	1 815 990	(148 813)	1 667 177	1 743 641
Autres créances	55 714	-	55 714	96 315
Disponibilités	2 035 111	-	2 035 111	1 714 356
Charges constatées d'avance	62 592	-	62 592	63 085
ACTIF CIRCULANT	3 970 407	(148 813)	3 821 594	3 625 540
TOTAL ACTIF	4 240 571	(316 446)	3 924 124	3 747 628
PASSIF			30/06/2022	30/06/2021
Capital			40 000	40 000
Réserve légale			4 000	4 000
Report à nouveau			1 073 053	1 227 130
Résultat de l'exercice			33 877	128 723
CAPITAUX PROPRES			1 150 930	1 399 853
Provisions pour risques			100 000	100 000
Provisions pour charges			-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			100 000	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 012 296	513 906
Dettes fiscales et sociales			1 246 128	1 223 283
Produits constatés d'avance			414 770	510 500
DETTES			2 673 194	2 247 775
TOTAL PASSIF			3 924 124	3 747 628

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. LA SOCIETE

AUDIXIA est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de Paris-Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

La société clôture son exercice au 30 juin 2022 d'une durée de 12 mois identique à celle de l'exercice précédent

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 1^{er} juillet 2021, les associés ont procédé à une réduction du capital social non motivée par des pertes d'un montant de € 8080, par voie de rachat de 202 parts sociales en vue de leur annulation.

A la même date, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 8.080 euros pour le porter de 31.920 euros à 40.000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le poste Report à nouveau. Cette augmentation de capital a été réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 798 parts, de 40 euros à 50,1253 euros chacune.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. *Principes généraux*

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, modifiant le règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 30 juin 2021.

3.2. Méthodes comptables

3.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

▪ Agencements	8 ans L
▪ Matériel bureau et informatique	3 ans L
▪ Mobilier	5 ans L
▪ Matériels de Transport	4 ans L

Les immobilisations font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

3.2.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Les éventuelles pertes à terminaison sur des prestations en cours à la clôture de l'exercice donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques.

Les décalages éventuels existant à la clôture entre la facturation et la réalisation des prestations, sont régularisés par des produits constatés d'avance et des factures à établir.

3.2.6. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. *Tableau de variation des immobilisations*

IMMOBILISATIONS BRUTES	30/06/2021	Acquisitions	Cessions / Diminution	30/06/2022
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	77 023	4 660		81 683
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	57 733	9 543		67 276
Mobilier	46 626	-		46 626
	214 093	14 203	-	228 296
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	28 100	533		28 633
	28 100	533	-	28 633
TOTAL Brut	255 428	14 736	-	270 164

4.2. Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	30/06/2021	Dotations	Diminutions	30/06/2022
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	31 357	10 172		41 529
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	32 392	16 708		49 100
Mobilier	23 644	7 415		31 059
	120 105	34 294	-	154 399
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	-	-		-
	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	133 340	34 294	-	167 634
IMMOBILISATIONS NETTES	122 088			102 530

4.3. Etat des créances

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	28 633	-	28 633
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	98 460	98 460	-
Autres créances clients	1 717 530	1 717 530	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	757	757	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	34 922	34 922	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	19 136	19 136	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	900	900	-
Charges constatées d'avance	62 592	62 592	-
TOTAL	1 962 929	1 934 296	28 633

4.4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances clients	308 151	44 163	(203 501)	148 813
TOTAL	308 151	44 163	(203 501)	148 813
dont exploitation		44 163	(203 501)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

4.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avances ont toutes un caractère d'exploitation.

4.6. Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	30/06/2022	30/06/2021
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	822 920	379 594
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	144 347	322 617
Primes et frais à payer au personnel	443 739	241 024
Impôts et taxes à payer	15 694	37 650
TOTAL	1 426 700	980 886
PRODUITS A RECEVOIR	30/06/2022	30/06/2021
Créances clients		
Factures à établir	45 854	4 000
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	667	2 000
Autres créances		
Autres produits à recevoir	900	-
TOTAL	47 421	6 000

4.7. Capitaux propres

❑ EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Date	Nbre d'actions	Nominal	Capital	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	30/06/21	1 000	40,0000	40 000	4 000	1 227 130	128 723	1 399 853
Affectation résultat N-1						128 723	(128 723)	-
Reduction de capital	01/07/2021	(202)		(8 080)		(274 720)		(274 720)
Augmentation de capital	01/07/2021			8 080		(8 080)		(8 080)
Résultat N							33 877	33 877
Capitaux propres au	30/06/22	798	50,1253	40 000	4 000	1 073 053	33 877	1 150 930

❑ CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2022, le capital social est composé de 798 actions de 50.1253 euros de valeur nominale.

4.8. Etat des dettes

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine	-	-		
à plus d'1 an à l'origine	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 012 296	1 012 296		
Personnel et comptes rattachés	648 170	648 170		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	185 412	185 412		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices	-	-		
Taxe sur la valeur ajoutée	391 333	391 333		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et assimilés	21 214	21 214		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Produits constatés d'avance	414 770	414 770		
TOTAL	2 673 194	2 673 194	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

4.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont tous un caractère d'exploitation.

4.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement généré en France.

4.11. Synthèses des amortissements, dépréciations et provisions

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	308 151	44 163	(203 501)	148 813
Provisions pour risques et charges	100 000	-	-	100 000
Sous-Total		44 163	(203 501)	
Amortissements		34 294	-	
TOTAL		78 457	(203 501)	
dont exploitation		78 457	(203 501)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectifs

L'effectif moyen de la société s'élève à 22 personnes contre 23 au titre de l'exercice précédent.

5.2. Engagements hors bilan

☐ INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Compte tenu de l'âge moyen et du taux de rotation de l'effectif, le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière n'est pas significatif.

❑ ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

La société a signé un bail commercial pour son siège social situé à Puteaux pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté 1^{er} février 2018. Le loyer annuel est de 117 milliers d'euros.

La société a également signé un bail commercial pour son établissement secondaire situé à Florac pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté en mars 2021. Le loyer annuel est de 9 milliers d'euros.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'autres engagements hors bilan financiers.

5.3. Evénements post clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

AUDIXIA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables du Conseil Régional de Paris-Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège Social : 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

R.C.S. Nanterre : 481 639 862

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le lundi 19 décembre à 11 heures,

Les associés de la Société Audixia, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à Puteaux, 91 rue Jean Jaurès, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Monsieur Aimery de La Rochefoucauld demeurant 59 rue Nollet à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Maxence Rossignol demeurant 21 impasse Maillol à Marly-le-Roi (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Madame Alexandra Pestel demeurant 8 avenue Jean Jaurès à Suresnes (92), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Guillaume Goullin demeurant 8 passage Saint-Anne Popincourt à Paris (11^e), titulaire de 48 parts sociales ;

Soit 798 parts sociales présentes ou représentées sur un total de 798 parts sociales constituant le capital.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra Pestel, Associée-Gérante.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président déclare que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2022,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022.

déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice.

Le président donne lecture de son rapport puis la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 approuvent les dits comptes tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 33.877 €.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé. En conséquence, les associés donnent quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 33.877 euros dans le compte de report à nouveau qui présentera alors un solde de 1.106.930 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

M. Rossignol

G. Goullin

A. de La Rochefoucauld

A. Pestel

